



Illustration 1 : Extrait galerie d'images commentées. Un jardin d'enfants a été créé sur une ancienne friche industrielle de la banlieue de Bâle (Suisse). Cette installation provisoire marque le retour des habitants sur un espace depuis longtemps abandonné. Crédits :J. Champres

# 1 ● LES INVARIANTS DES ATELIERS DE RECHERCHE-ACTION

## ***PAYSAGES, TERRITOIRES, TRANSITIONS***

*« Pour capitaliser les résultats des programmes de recherche précédents sur les paysages et prendre en compte les nouveaux enjeux politiques, une réflexion sur l'animation et l'orientation de la recherche est engagée sur les interrelations entre les paysages, les territoires et les transitions nécessaires au développement durable.*

*Le MEDDE projette d'animer, à travers les régions, un réseau d'ateliers de recherche-action, construits autour de séminaires scientifiques, d'ateliers-débats et de laboratoires d'expérimentation et d'innovation territoriales en partenariat avec les collectivités, les services déconcentrés de l'État, ses centres de formation et le réseau scientifique et technique du ministère. »*

Note de cadrage MEDDE/CGDD/SR

# Le cadre retenu d'organisation de la recherche-action

## Présentation générale du dispositif

Dispositif de pilotage et d'animation du débat scientifique et politique, sur le modèle des organisations apprenantes, les ateliers territorialisés de recherche-action sont :

- inscrits dans une dynamique nationale et un réseau animés par le ministère sur la thématique des paysages et des transitions ;
- sur la durée organisés dans et portés par des territoires spécifiques via des équipes mixtes : praticiens, chercheurs, élus, associations, fondations, collectifs, habitants...
- financés en partenariat entre les acteurs locaux et le ministère ;
- rythmés par des manifestations itinérantes (six pour la première phase de la recherche) intitulées *séminaires en résidence*, visant partage des idées, expériences, pratiques, problématiques, etc., se déroulant sur deux journées la première balisée par des visites de terrain et la seconde pouvant associer : séminaires scientifiques, ateliers-débat, laboratoires d'expérimentation ou de transformations territoriales...

Si les ateliers sont conçus pour venir en appui des politiques publiques par l'apport et la confrontation de savoirs diversifiés (scientifiques, institutionnels, politiques, pratiques, sociaux, vernaculaires...), ils contribuent dans un premier temps à soulever les questions, en lien avec des problématiques locales, que se posent l'ensemble des acteurs des territoires (des décideurs publics et gestionnaires de territoire aux citoyens et habitants, en passant par les institutions) et à relayer les situations vécues par ceux-ci en vue de nourrir les réflexions et questionnements collectifs.

Par un travail de co-définition des enjeux, de dévoilement et de mise en réseau des expérimentations, initiatives et alternatives déjà mises en place dans ou par les territoires, mais aussi d'expérimentation, lors des ateliers-mêmes, de solutions aux problèmes soulevés, ces ateliers territorialisés de recherche-action s'inscrivent dans une volonté de renouvellement des questionnements et de l'action territoriale.

De quatre à six territoires lauréats sont prévus pour la première phase de la recherche pour accueillir (avec l'aide financière du ministère), chacun à leur tour, les acteurs des autres territoires membres du réseau (qui augmentera vraisemblablement au fur et à mesure de la démarche), lors d'un séminaire en résidence. Sur chaque territoire d'accueil, une équipe locale *ad hoc* conduit, sur la durée, l'atelier territorialisé de recherche-action et conçoit, organise et anime le séminaire en résidence avec l'appui de l'équipe projet nationale. Cette dernière coordonne, à l'échelon national, le réseau des acteurs locaux et des partenaires impliqués dans la démarche.

## Territoires et acteurs concernés

Sont concernés, les acteurs des territoires qui font face à des problématiques de transition, notamment en lien avec les problématiques de paysages, bien-être, cadres de vie, environnement et santé, écologie, agriculture, participation et mobilisation des habitants... Le projet ou la démarche peut être à n'importe quel stade de sa conception (en réflexion, projet ou programmation, en chantier, valorisation...) et peut revêtir des formes aussi diverses qu'un SCoT ou PLU, une charte paysagère, un plan paysage ou un agenda 21, un schéma éolien ou une trame verte et bleue, un écoquartier ou un projet agri-environnemental territorial, un éco-village ou un éco-lieu, une ferme à vocation sociale ou une microcentrale solaire de gestion associative, une alternative écologique ou une expérimentation démocratique, etc.

Les équipes lauréates doivent être pluridisciplinaires et mixtes (collectivité, État, chercheurs, associations, praticiens, etc.) et pouvoir se mobiliser sur une durée minimale de deux ans. Des membres de l'équipe projet nationale peuvent accompagner les acteurs qui souhaitent être mis en contact avec d'autres membres du réseau pour constituer leur équipe, discuter de leurs propositions et questionnements.

## Soutien financier

Le ministère est chargé de l'animation du réseau (pilotage, suivi et valorisation) et de l'organisation des manifestations du réseau (deux jours de séminaires en résidence sur chacun des territoires d'accueil ; un séminaire annuel commun de synthèse à Paris en fin d'année). Le ministère prend en charge le déplacement d'une partie des membres du réseau pour qu'ils assistent aux manifestations communes.

Le groupement local d'acteurs finance sur la durée l'activité de l'atelier territorialisé de recherche-action sur son territoire (logistique et subvention aux chercheurs) et met à disposition des locaux lors du séminaire en résidence.

## Critères de sélection

Un exécutif local ou un cadre dirigeant de collectivité doit être mobilisé dans le groupement, attestant du portage local de la candidature, ou a minima porter un regard bienveillant sur la démarche s'il ne fait pas partie du groupement. La problématique proposée doit s'intégrer dans une dynamique locale existante, en lien avec la question des transitions, rattachée à la thématique des paysages ou pouvant s'y rattacher. La candidature doit être proposée par une équipe plurielle, mixte, avec des acteurs diversifiés (*a minima* des chercheurs et des praticiens). L'association étroite de la société civile est un critère très favorable. La cohérence des modalités proposées pour le pilotage et l'animation de la recherche-action avec le cadrage national du dispositif (le présent document-cadre) est un impératif. Ces modalités doivent être détaillées dans la candidature.

Parmi les territoires lauréats, il est envisagé de mobiliser ceux qui affichent le plus de volonté et de réflexion sur la méthode, le propos, les expériences et pratiques, pour organiser les premiers séminaires du réseau, de mi 2016 à mi 2018.

## Un pilotage décentralisé en prise avec les enjeux territoriaux

### Les équipes d'animation locale

Les équipes d'animation locale sont chargées, sur leur territoire, de concevoir, piloter et animer un atelier territorialisé de recherche-action, dans le cadre fixé par le présent document-cadre. Chacune à leur tour, elles sont également chargées de concevoir, mettre en place et animer un séminaire en résidence avec l'appui de l'équipe projet nationale entre mi 2016 et mi 2018 : les territoires, à tour de rôle, accueillent les acteurs des autres territoires membres du réseau, lors de ce séminaire en résidence.

Chaque équipe d'animation locale est une équipe *ad hoc* qui réunit *a minima* sur chaque territoire : un représentant du ministère (DREAL<sup>4</sup>, Cérema<sup>5</sup>, DDT<sup>6</sup>) ; un élu ou technicien d'une collectivité partenaire ; un chercheur.

Et, en fonction des dynamiques locales, des représentants des CAUE<sup>7</sup>, PNR<sup>8</sup>, agences d'urbanisme, universités et écoles d'enseignement supérieur implantées sur le territoire, laboratoires de recherche locaux, associations et collectifs locaux...

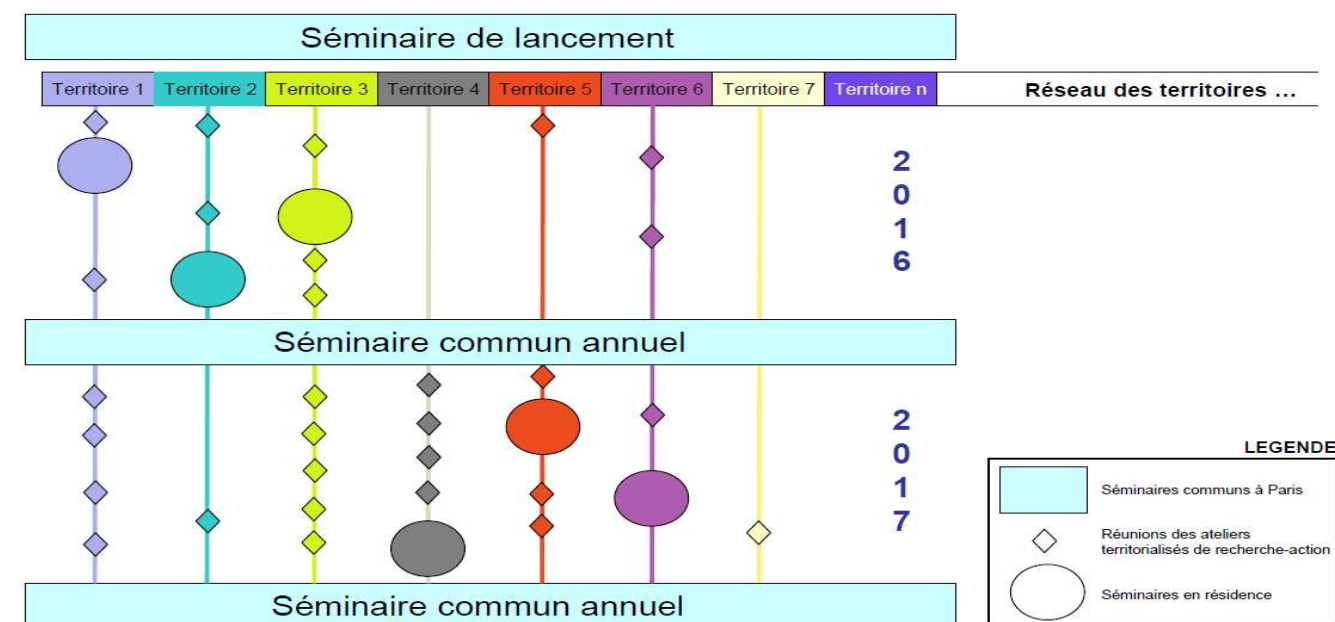


Illustration 2: Calendrier initial prévu pour la démarche.

<sup>4</sup> Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

<sup>5</sup> Centre territorial du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<sup>6</sup> Direction départementale des territoires

<sup>7</sup> Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

<sup>8</sup> Parcs naturels régionaux

## Un cadre national pour un fonctionnement en réseau

### *L'équipe projet nationale*

À l'échelon national, une équipe projet nationale construit les référentiels communs, suit l'activité des territoires lauréats et anime le réseau, en conduisant des actions de valorisation et d'évaluation du dispositif pour les territoires sélectionnés.

Outre les séminaires en résidence, communs au réseau, chaque fin d'année est ponctuée par un autre temps commun de synthèse et de valorisation du dispositif, organisé à Paris par l'équipe projet nationale, et qui sera l'occasion pour les membres du réseau de restituer leurs expériences, expérimentations et réflexions. Ces manifestations communes au réseau et leur valorisation (papier et numérique) sont financées par le ministère.

Un conseil scientifique et un comité d'orientation pilotent enfin le dispositif global :

### *Le comité d'orientation*

Il a pour mission d'identifier les besoins de l'action publique, de définir les orientations globales de la démarche, ainsi que de contribuer à la valorisation et au transfert des résultats. Présidé par le chef du service de la recherche du MEEM, il se compose de représentants des différents services du ministère, d'autres ministères, d'agences et d'offices, d'associations, de collectivités territoriales et de la présidente du conseil scientifique.

### *Le conseil scientifique*

Il est garant de l'excellence scientifique de la démarche et, à ce titre, a pour mission de proposer des actions d'animation scientifique, d'identifier les avancées scientifiques apportées par les travaux de recherche et de contribuer à leurs valorisations.

# Le cadre retenu de sélection

## des territoires de recherche-action

### Un appel à manifestation d'intérêt

De septembre à décembre 2015 quatre réunions ont été organisées par la chargée de mission scientifique « paysages et territoires durables » et les DREAL, en présence de l'équipe projet nationale pour présenter dans les régions un appel à manifestation d'intérêt.

Lors de ces journées de travail, il s'est agi d'inviter des territoires engagés sur les enjeux de transition et de mobiliser des chercheurs qui pourraient être associés à la démarche.

#### *Processus de sélection des équipes et des territoires*

Les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt, diffusé fin décembre 2015, étaient à déposer au plus tard le 29 février 2016 à l'adresse suivante :

[paysages-territoires-transitions@cerema.fr](mailto:paysages-territoires-transitions@cerema.fr)

La sélection des territoires et leur classement a mobilisé l'équipe projet nationale, ainsi que le conseil scientifique et le comité d'orientation du programme, en recherchant une diversité des territoires en termes de paysage, d'échelle et de typologie. Les résultats ont été transmis aux équipes candidates en mai 2016 (séminaire de lancement au printemps 2016).


## Le cadre retenu des objectifs de recherche-action

Les recherches-actions *Paysages, Territoires, Transitions*, réflexives, doivent tout à la fois :

- relayer les questions que se posent les acteurs des territoires (dont les citoyens) et les décideurs publics ainsi que les situations qu'ils vivent, vers les équipes de recherche pour qu'elles nourrissent leur questionnement et orientent leurs réflexions ;
- expérimenter et évaluer les travaux et hypothèses des équipes de recherche avec les acteurs des territoires, pour permettre de renouveler les questionnements et l'action territoriale.

Les territoires et acteurs du réseau bénéficient ainsi d'une démarche dont l'objectif est de valoriser et appuyer (par des méthodes, techniques, outils, réflexions...) leurs projets, en cours ou à venir (plan paysage, charte paysagère, SCoT, TVB par exemple) et de les accompagner grâce à la réflexivité de chercheurs, de praticiens et d'acteurs d'autres territoires que le leur, mobilisés dans cette dynamique collective et concernés par les problématiques de paysages, cadres de vie, bien-être, participation et implication habitantes, transitions énergétique, alimentaire, économique... afin de concevoir de nouveaux outils d'analyse en lien direct avec leur territoire d'action : enquêtes sociologiques, ateliers prospectifs, carte mentale...

Il s'agit de penser autrement son territoire d'action ainsi que de soulever d'autres représentations et imaginaires



sociaux du territoire et de ses devenirs, afin de mettre en place des actions et politiques plus proches du vécu et du ressenti des habitants, donc mieux appropriées et *a priori* plus pérennes.

Par ailleurs, pour les chercheurs en particulier, la démarche permet de reconsidérer radicalement les rapports entre recherche et action, avec comme enjeu central la production de connaissances, afin de mieux se situer dans la complexité induite par les transitions en cours, en inventant de nouveaux espaces de travail et scènes de controverse (physiques, virtuels, sociaux...). Il s'agit de produire des connaissances qui détournent et interrogent les catégories usuelles d'analyse, ainsi que des méthodes plus participatives de construction des savoirs.

La deuxième partie de ce document-cadre propose des clés pour réussir une telle démarche.